

# La bibliothèque municipale de Toulouse

par Jacques Surmonne

*BM de Toulouse*

Le logiciel *MULTILIS* a été installé à la bibliothèque municipale de Toulouse en septembre 1991. L'automne 1991 a été consacré en partie à charger des notices extraites de la base *OPALE* choisie comme source, à partir du CD-ROM, et préalablement stockées au cours de l'année 1990 et du 1<sup>er</sup> semestre 1991.

Pendant la même période, des mesures portant sur les temps de catalogage en *MARC* dans *MULTILIS*, des sondages sur les délais de parution des notices sur le CD-ROM, ont aidé à définir un circuit du catalogage. L'application en a commencé début 1992 ; depuis octobre 1993, toutes les nouvelles acquisitions de livres pour adultes sont traitées selon le schéma suivant. Sauf pour les ouvrages non ou peu susceptibles d'être traités par la *Bibliographie nationale française* et pour lesquels une notice moyenne ou complète est créée, le catalogage se fait en deux temps :

1. création de notices minimales dès l'arrivée des livres (titre, auteur principal, adresse, collection, ISBN). Pour les documentaires on ajoute un indice Dewey et un descripteur (uniterme non contrôlé, saisi dans un champ *MULTILIS* non-*MARC*) si le titre ne comporte pas de mot significatif, et éventuellement un auteur secondaire jugé important ;
2. écrasement ultérieur de ces notices par celles de la *Bibliographie nationale française* lorsque le supplément d'information qu'elles apportent justifie le temps que prendra cette opération.

C'est évidemment le cas pour les romans étrangers (entrée secondaire traducteurs, titre original) et les documentaires (vedettes complexes comme auteurs collectifs, titres uniformes, ... ; vedettes matières *RAMEAU*). Ce n'est pas le cas pour les romans français dont la notice locale sera donc définitive.

Ces notices locales aux destins divergents reçoivent, dans le guide *USMARC*, un code de niveau de catalogage différent, ce qui permettra ultérieurement un tri et l'impression de listes de notices à écraser.

Ainsi chaque nouvelle édition du CD-ROM est exploitée, d'abord avec la liste des notices créées depuis la précédente jusqu'à environ 45 jours avant parution de cette nouvelle édition, puis avec le reliquat de la liste antérieure, etc. Actuellement, la recherche pour une liste est arrêtée au bout de quatre éditions du CD-ROM.

Lorsqu'une notice *Bibliographie nationale française* est trouvée (les notices de dépôt légal ne sont pas retenues), le lien nécessaire à l'écrasement de la notice-cible est établi par le numéro de celle-ci dans *MULTILIS*, saisi dans la fenêtre « Modification de la localisation » ouverte par la commande d'extraction en *MARC/ISO 2709*. Cette procédure un peu longue a été préférée à une procédure automatisée où le lien aurait été fait par l'ISBN, en raison du nombre non négligeable d'erreurs ou d'imprécisions constatées sur les ISBN.

Le temps de traitement, de la recherche jusqu'au transfert sous *DOS*, est de 60 à 70 minutes pour 100 notices. Sur 2 listes de notices ainsi traitées courant 1993, l'une de 554 notices, l'autre de 690, les taux de succès sont sensiblement les mêmes, de l'ordre de 47 % au premier passage, 65 % après le deuxième, 69 % après le troisième. Les premiers résultats (partiels) de 1994 indiquent une nette amélioration au premier passage.

En contrepoint de ces chiffres, il y a le temps passé à des recherches vaines, gratuit sur CD-ROM, mais facturé si la recherche est en ligne. Une évaluation précise du surcoût d'une utilisation du Serveur bibliographique national à la place du CD-ROM, est en cours. On sait déjà qu'il sera assez important pour disqualifier cette solution, en dépit des meilleurs délais d'obtention d'une petite partie des notices. Cet avantage nous paraît au demeurant peu décisif, les accès procurés par les notices locales étant acceptables pour un temps, y compris les accès par sujets (Dewey + mots du titre + descripteurs).

La supériorité de la solution actuelle devrait en outre être renforcée par l'installation des CD-ROM en réseau interne, qui permettra de mieux répartir le travail entre les divers services d'acquisitions et de catalogage, notamment avec l'entrée dans le système du secteur jeunesse en 1994.

9 mars 1994